

## **Application du Pass Sanitaire aux Championnats de France de Water-Polo**

*En vigueur pour les rencontres Elite Masculine, Elite Féminine, Nationale 1 Masculine, Nationale 1 Féminine, Nationale 2 Masculine, Espoirs, U17 et U15 Garçons, U17 Filles.*

Clichy, le lundi 9 août 2021

En sa qualité d'organisatrice des championnats de France de water-polo, la Fédération Française de Natation souhaite garantir une mise en œuvre optimale et efficace des mesures gouvernementales applicables aux piscines et à nos activités aquatiques. A cette fin, la mise en place du Pass Sanitaire implique une centralisation des passeports vaccinaux pour l'ensemble des acteurs, seule garantie du bon déroulement des rencontres.

### **Staff et joueurs**

Les équipes devront envoyer le certificat de vaccination de leurs joueurs et de leur encadrement de bord de bassin d'ici au 4 septembre à [resultats.covid@ffnatation.fr](mailto:resultats.covid@ffnatation.fr). Passé le 4 septembre, une régularisation des dossiers retardataires sera effectuée une fois par semaine.

En cas de cycle vaccinal incomplet, un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures ou le résultat d'un test PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois devront être envoyés avant chaque rencontre à [resultats.covid@ffnatation.fr](mailto:resultats.covid@ffnatation.fr) pour les joueurs ou les membres du staff concernés.

### **Arbitres et officiels**

L'ensemble des arbitres et officiels des championnats fédéraux sont également soumis au Pass Sanitaire. Le département water-polo ([resultats.covid@ffnatation.fr](mailto:resultats.covid@ffnatation.fr)) organisera la collecte des justificatifs permettant l'organisation des rencontres dans le respect des mesures gouvernementales, et l'ensemble des personnes au bord du bassin devront entrer dans le Pass Sanitaire.

Pour les personnes non vaccinées, un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures ou le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois devront être transmis.

### **Accueil du public**

Les organisateurs des rencontres sont responsables de la vérification du Pass Sanitaire pour l'ensemble des spectateurs, dans le respect des règles gouvernementales concernant notamment les publics mineurs, et en lien avec la direction de l'établissement dans lequel est organisée chaque rencontre. L'application TousAntiCovid Verif pourra faciliter la mise en œuvre des contrôles pour les organisateurs.

Ces dispositions pourront évoluer en fonction des mesures gouvernementales complémentaires.

**Benjamin Mercier**

Président de la Commission Water-Polo

**Dominique Cupillard**

Présidente de la Commission Covid WP